



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## taxe professionnelle

Question écrite n° 66689

### Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fait qu'avec la suppression de la taxe professionnelle, les recettes des communes vont être complètement bouleversées, ce qui peut les amener à changer de stratégie. En particulier, les parcs éoliens entraînent des nuisances (perturbation des émissions de télévision, nuisances visuelles et sonores...). La compensation était une taxe professionnelle particulièrement attrayante, notamment pour les petites communes rurales. Afin de mieux éclairer les choix qui seront faits à l'avenir, elle lui demande quelle est la perte de ressources financières en pourcentage par une commune et pour une éolienne de type donné, selon que l'éolienne a été mise en service en 2008 (ce qui ouvre droit aux compensations de perte de taxe professionnelle), ou selon qu'elle sera seulement mise en service à partir de 2010.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 11308 (Journal officiel Sénat) posée le 10 décembre 2009.>

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66689

**Rubrique :** Impôts locaux

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 décembre 2009, page 11916

**Réponse publiée le :** 5 octobre 2010, page 10924